

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2022-2023

ÉCOLE : École secondaire de Lamothe-Cadillac

EN DATE DU : 2022-11-25

DATE DU PROCHAIN SONDAGE : mai 2023

DATE DE RÉVISION : Février 2023

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : Victorieuse Sambao

Nom de la direction de l'école : Soha Fakh (Directrice); Meline Mboudjeke (Directrice adjointe)

Membre du personnel enseignant : Mark Nouhra

Membre du personnel non-enseignant : Chanel Beaudoin

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Badrieh Kojok

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : **David Bouchard**

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Christine Uwamahoro

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.

On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« intimidation », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2023, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2023, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école par les cercles proactifs afin de développer les compétences pour les relations saines.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
----------------------	--------------------------------	------------------------	------------

<p>Harmoniser l'emploi des cercles proactifs en lien avec les HAHT :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Utilisation du français oral – renforcement tout au long de l'année. ○ Esprit de collaboration – décembre ○ Fiabilité : janvier ○ Sens de l'organisation : février ○ Autonomie : mars ○ Sens de l'initiative : avril ○ Autorégulation : mai. 	<p>Toutes les classes suivent le cercle thématique mensuel en lien avec l'habileté à travailler.</p>	<p>Enseignants de chaque classe</p>	<p>Mensuel</p>
<p>Célébration mensuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Élève du mois de chaque niveau pendant le RSM 	<p>Valorisation du comportement des élèves vis-à-vis leur apprentissage, leur environnement et leurs pairs.</p>	<p>Enseignants</p>	<p>Mensuel</p>
<p>Activités du conseil des élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Privilégier des activités qui favorisent la coopération, l'entraide, la résolution de problèmes et le travail d'équipe entre les cohortes. 	<p>Un climat scolaire tolérant et où tout le monde s'entraide</p>	<p>Conseil des élèves, animation culturelle</p>	<p>Mensuel</p>
<p>Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2023, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école en utilisant les cercles réactifs pour la gestion des conflits.</p>			
<p>Stratégies/Activités</p>	<p>Indicateurs/Résultats attendus</p>	<p>Personnes responsables</p>	<p>Échéancier</p>
<p>Formation du personnel enseignant</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Outiller les enseignants avec des stratégies dans la gestion des conflits. 	<p>Tout le personnel du palier élémentaires est formé sur les cercles réparateurs</p>	<p>Enseignants titulaires des classes de 7-8^e année</p>	<p>Octobre</p>

Accompagnement cercles réparateurs <ul style="list-style-type: none"> Accompagnement pour les cercles réparateurs – visites de classe et enseignement explicite 	Au moins 2 sessions d’enseignement explicite	Enseignants titulaires et les élèves des classes de 7-8 ^e année	Avoir eu les accompagnements avant la fin mars
Cercles de discussion <ul style="list-style-type: none"> Cercles de discussion sur des thématiques sociales pertinentes aux événements et conflits que les jeunes vivent régulièrement par la mise en situation fictive. 	Au moins 1 fois par mois	Enseignants titulaires et enseignants de 1 ^{er} période au niveau secondaire.	À une fréquence mensuelle
Ateliers thématiques <ul style="list-style-type: none"> Offrir une variété d’ateliers aux élèves : cyberintimidation, gestion du temps devant l’écran, les réseaux sociaux 	Réduction des incidents liées à la cyberintimidation et la gestion des appareils téléphonique à l’école.	Organismes communautaire et programme de police.	3 fois l’année

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D’INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l’intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D’ici juin 2023, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l’école : D’ici juin 2023, chaque classe s’engagera dans des activités de prévention de l’intimidation et promouvoir le respect pour tous.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
----------------------	--------------------------------	------------------------	------------

<p>Présentation de la ressource Enfants Avertis aux membres du personnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Ressource visant la prévention de l'intimidation ○ http://bit.ly/39AXOJD 	<p>Visionnement lors de la journée pédagogique</p>	<p>Direction</p>	<p>Septembre 2022</p>
<p>Utilisation des ressources Enfants Avertis dans les salles de classe</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Exploitation des ressources et enseignement de leçons à travers des cercles, des discussions, des réflexions autonomes sur la prévention de l'intimidation, la sécurité personnelle, l'autoprotection et la gestion des émotions ○ https://bit.ly/3zvWqm4 	<p>Une leçon chaque 2 semaines</p>	<p>Membres du personnel</p>	<p>Décembre à juin</p>
<p>Développer les compétences pour les relations saines</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Privilégier des activités qui favorisent le développement des relations saines, du bien-être et de la santé mentale. <ul style="list-style-type: none"> - Lecture en classe en lien avec ces thèmes - Intégrer les concepts à la pleine conscience - Achats de jeux relationnels et occasions pour les jouer (vendredi pm) - Commander plus de livres/ressources pour la bibliothèque en lien avec ces thèmes 	<p>Planification et choix des livres d'étude en lien avec les thèmes Temps de jeux sociales</p>	<p>Personnel enseignant Bibliotechnicienne</p>	<p>Décembre à juin</p>

<p>Participer à des initiatives portant sur :</p> <p>L'équité et l'inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux journées thématiques du Conseil scolaire Viamonde - Mettre sur pied un club scolaire faisant la promotion de l'inclusion, de la sécurité et du respect - Lecture des traités à chaque lundi à la radio scolaire le matin - Intégrer les principes de la pédagogie sensible à la culture, des perspectives et des activités culturelles dans la planification de l'enseignement. <p>Engagement et leadership des élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Privilégier des activités qui favorisent du leadership chez les élèves : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du conseil des élèves - Participation à la journée : Invitons nos jeunes au travail - Organisation des journées décloisonnées pour des occasions thématiques. ○ Mise en œuvre des clubs suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Club de devoirs 	<p>Un climat scolaire où les jeunes sont épanouies, se respectent et apprennent ensemble.</p>	<p>Tous les membres du personnel</p>	<p>Septembre à juin</p>
--	---	--------------------------------------	-------------------------

<ul style="list-style-type: none"> - Club robotique - Club de français - Club de maths - Club de musique - Club de beauté - Alliances LGBTQ2+ - Équipes sportives 			
Projet de soutien au comportement positif			

Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités de la semaine de la prévention de l'intimidation du 21 au 25 novembre 2022.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Participation au concours ARTMONIE	Au moins une œuvre est soumise	Enseignants titulaires	29 novembre
Participation aux activités préparées par l'équipe des écoles sécuritaires, bienveillantes et accueillantes du Conseil	Utilisation des ressources et des activités en salle de classe.	Enseignants titulaires	Pendant la semaine du 21 au 25 novembre

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension

nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2023, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2023, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<p>Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; ○ Faire des suivis réguliers avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduit pas; ○ Offrir l'aide ou l'intervention de la travailleuse sociale; ○ Modélisation pour savoir comment réagir aux gestes d'intimidation; ○ Créer un plan de sécurité pour l'élève 	<p>Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels</p>	<p>Équipe-école</p>	<p>Au besoin</p>
<p>Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; ○ Offrir l'appui de la travailleuse sociale; ○ Modélisation pour savoir comment réagir aux gestes d'intimidation; ○ Créer un plan de sécurité pour l'élève, si nécessaire 	<p>Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels</p>	<p>Équipe-école</p>	<p>Au besoin</p>

<p>Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d'intimidation</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier, éduquer, soutenir et conseiller, accompagner l'élève; ○ Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes; ○ Intervention éducative sur l'intimidation (lire un livre, sondage, etc.); ○ Monitoring et suivis auprès de l'élève; ○ Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire; ○ Suivre les étapes établies dans la pyramide d'intervention de l'école; ○ Intervention de la travailleuse sociale; ○ Justice réparatrice pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs; ○ Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu. 	<p>Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels</p>	<p>Équipe-école</p>	<p>Au besoin</p>
<p>Priorité 2 de l'école :D'ici juin 2023, les membres du personnel de l'école modéliseront les comportements attendus auprès de tous les élèves afin de développer une stratégie globale d'attentes concernant le comportement approprié des élèves.</p>			
<p>Stratégies/Activités</p>	<p>Indicateurs/Résultats attendus</p>	<p>Personnes responsables</p>	<p>Échéancier</p>
<p>Développement et faire la promotion de l'apprentissage de comportements attendus par l'appui au comportement positif :</p>			

<p>Renforcement du code de vie de l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise à jour du code de vie et signature par tous les élèves et parents en début d'année. ○ Promotion du code de vie et des comportements souhaitables à l'échelle de l'école. ○ Le comportement des élèves est l'affaire de tous et doit être géré en équipe. <p>Promotion du code de vie de la classe</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Élaboration et affichage du code de vie ○ Chaque membre du personnel est responsable de la gestion de la discipline au sein des classes et à l'école en utilisant les stratégies appropriées (discipline progressive, renforcement positif, réflexion) ○ Chaque membre du personnel doit respecter et faire respecter le code de conduite de la classe <p>Promotion des preuves de civisme et de respect envers le personnel de l'école et envers les autres élèves</p> <p>Faire la promotion des matrices comportementales de façon systémique à l'échelle de l'école</p>	<p>Les élèves et parents ont signé le code de vie de l'école.</p> <p>Surveillance active de la part de tous</p> <p>Moins de problèmes de discipline et de comportement.</p> <p>Référentiel/affiche en salle de classe sur le code de vie/règlements de la classe.</p> <p>Citoyen du mois 7-12^e année</p> <p>Présentation d'une matrice par mois à la radio de l'école</p>	<p>Enseignant titulaire</p> <p>Direction</p> <p>Conseil des élèves Enseignants titulaires</p>	<p>Septembre à juin</p> <p>Septembre</p> <p>Janvier</p> <p>Janvier</p>
---	--	---	--

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation (code QR, ou autres mécanismes utilisés par l'école)
<p>➤ Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Aller voir un adulte de confiance OU 2. Dénoncer les actes de façon anonyme en utilisant : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le billet de signalement ou la fiche signalétique de l'école ou; ➤ Le Forms pour le signalement des incidents de l'école. <p>➤ Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire; - Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation du code QR (Ensemble contre l'intimidation) affiché dans l'école • Utilisation du registre d'incident par les membres du personnel.

- **Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire :**

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Recevoir les confidences des élèves;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire »;
- Consigner les incidents;

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école;
- Respecter le code de conduite de l'école;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation;
- Consulter le **code de conduite** de l'école;
- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)

- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2023;
- Être à l'écoute de son enfant;
- Aidez votre enfant à faire la différence entre rapporter et dénoncer. Expliquez-lui que rapporter consiste à dénoncer quelqu'un pour lui attirer des ennuis alors que dénoncer consiste à obtenir de l'aide lorsqu'on vous fait du mal, ou lorsqu'on fait du mal à une personne de votre connaissance, ou lorsque votre droit ou le droit de cette personne à être en sécurité est retiré;

La direction :

- Établir un comité des écoles sécuritaires et bienveillantes;
- Partager le PPIMI avec l'ensemble du personnel;
- Informer les parents du PPIMI lors de la rencontre du conseil d'école;
- Partager le PPIMI sur le site Internet de l'école;
- Assurer la mise en application du PPIMI dans son école;

